

# ARMONS-NOUS FACE FACE À LA RÉPRESSION

**n° legal team : 07 - 58 - 25 - 22 - 19**

**Le pouvoir cherche à faire taire le mouvement des gilets jaunes et utilise sa police pour le réprimer fortement. Dans ce cadre, la police est là pour maintenir l'ordre, blesser, arrêter et envoyer des gens au tribunal. L'objectif est de faire assez peur pour nous faire rentrer chez nous. Il faut avoir en tête que la police se doit de trouver des coupables et les faire payer fortement et est donc là pour nuire à tous ceux qui participent à ce mouvement.**

**Quelques conseils donc pour s'en protéger et ne pas faciliter son sale travail**

## AVANT LA MANIF ET/OU L'ACTION

- • Eviter de venir seul. Il est important de venir en manif ou sur une action avec des personnes de confiance. En gros groupe ou en plus petit (binôme ou trinôme) afin de faire attention les uns aux autres jusqu'au bout.
- • Eviter d'apporter des documents qui pourraient être utilisés contre toi, agenda, carnet d'adresse. **Avoir ses papiers sur soi n'est pas une obligation** ; le refus collectif de donner ses papiers est une pratique courante, on peut aussi faire le choix de décliner son identité oralement.
- • Si vous ne connaissez pas la ville, il peut être judicieux d'apporter un plan ou d'en consulter un avant de se rendre sur les lieux
- • Sur la question du téléphone, certains décident de ne pas apporter leurs téléphones en manif. En effet, ce véritable mouchard de poche peut permettre aux keufs de te géolocaliser, et d'intercepter tes communications. Si tu décides néanmoins de le prendre, il est nécessaire de l'éteindre au plus vite en cas d'interpellation. Tu peux également **refuser de leur donner les codes d'accès à son contenu** (photos, vidéos, sms, et conversations sur les différentes applis). Si tu prends ton tél en manif soit vigilant et pense à le verrouiller par différents codes de sécurité. Et n'oublie pas qu'il n'existe pas de texte législatif incriminant le refus de donner son code PIN contrairement à ce que racontent parfois les flics.
- • Concernant le matos défensif, il est utile de se protéger en cas d'attaque de la

• • Concernant le relevé de l'ADN et des empreintes, il faut savoir qu'une fois relevés, ces éléments sont conservés à vie dans des fichiers spécifiques (utilisables en justice contrairement à celui du passeport) et qu'il est presque impossible d'en demander l'effacement (les flics mentent quand ils disent le contraire). **Refuser de se prêter aux relevés d'ADN et de signalétique est une infraction mais il est fréquent qu'elle soit annulée au tribunal.** Si cette infraction est maintenue, les condamnations prononcées sont souvent assez légères et tu peux être soutenu par divers collectifs et association dans cette décision.

• • Si à l'issue de la GAV le procureur décide de te juger en audience de comparution immédiate, tu peux demander un délai pour préparer ta défense et ainsi **refuser la comparution immédiate.** Il est important de demander à bénéficier de ce délai (entre 15 jours et 6 semaines), même si on encourt le risque d'être placé en détention provisoire (prison). Il faut garder à l'esprit que la détention est fréquente et d'autant plus si tu es jugé immédiatement. Il vaut donc mieux **bien préparer sa défense** et laisser passer quelques temps pour que les choses se tassent (notamment après une grosse manif...), que subir le violent courroux de la justice et manger une peine disproportionnée. De plus, quand tu as refusé la compa, s'ouvre un débat sur le placement en détention, **grâce à tes garanties de représentation tu peux espérer ressortir libre** souvent sous contrôle judiciaire en attendant ta date de procès.

**Ceci n'est qu'un tract, si vous voulez plus d'information, si vous  
ou vous proches avez subi la répression,  
rapprochez-vous de**

**Caisse d'Autodéfense Juridique :**

**caj31@riseup.net**

**caj31.noblogs.org**

**La commission GJ Défense Collective : 1 heure avant les AG le dimanche. A  
17H au Mix'art quand pas d'AG. Tous les mercredi soir de 18 à 20h à Mix'art.  
(Susceptible de changer).**

**defensecollectivetoulouse@riseup.net**

**Si vous êtes témoins d'une arrestation, ou avez des proches  
arrêtés. Appelez la legal team.**

**!/ \ NE PARLEZ JAMAIS DE FAITS AU TELEPHONE.**

**07 - 58 - 25 - 22 - 19**

police. Vous pouvez donc décider de **vous munir de masques hermétiques**, d'un masque à gaz (protection FFP3 est la plus efficace contre les gaz) et d'un casque pour éviter au maximum les blessures. Dans ce cas, il faut **faire attention aux fouilles préventives** lors de ton arrivée sur le lieu de rassemblement.

- ● **Venir avec un nom d'avocat.** Si tu es arrêté et après ta garde à vue, tu es amené au palais de justice (déféré). Il peut être judicieux à ce moment là de faire appeler un avocat connu de tes proches (pour faciliter la transmission des garanties de représentation).
- ● **Préparer ses garanties** de représentation bien avant de se rendre en manif ou en action et s'assurer que des personnes de confiance puissent y avoir accès en cas de pépin. C'est-à-dire : pièce d'identité, preuve de votre domicile (**attestation d'hébergement**, ou quittances), preuve de ta nécessité de rester libre (**contrat de travail, promesse d'embauche**, rdv important...).

## **PENDANT LA MANIF OU L'ACTION**

- ● **Rester mobile et attentif** à l'environnement : analyser les positionnements des keufs et tenter de percevoir leur intention (dispersion souvent opérée par les CRS et Gendarmes Mobiles ou volonté d'arrestation souvent le fait des flics de la BAC qui se promènent en civil). Essayer de repérer les cam' de vidéosurveillance. Attention, les flics filment de plus en plus afin d'alimenter leurs fichiers. Il peut donc **être utile de se masquer**, mais aussi de changer de fringues d'une manif à l'autre.
- ● Dans sa stratégie de maintien de l'ordre la police use de nombreuses techniques visant à dissuader, disperser, blesser et mutiler ses opposants: canon à eau, sirènes, grenade de désencerclement, grenade à souffle (GLI-F4) tir de flashball. Il ne faut pas oublier qu'ils comptent énormément sur notre peur et sur un mouvement de panique général. Il est donc important de rester le plus calme possible lors des mouvements de foule, de regarder ce qu'il se passe derrière, parfois la charge vise seulement à nous disperser et il est essentiel de **ne pas courir inutilement, de rester en bloc** derrière la banderole si il y en a (les arrestations ont lieu en cas d'isolement), et surtout de faire attention les uns aux autres. Il est possible de renvoyer les palets de lacrymo avec un gant adapté mais c'est tout, **ne touchez pas aux grenades** (plusieurs mains ont été perdues à cause de ça).
- ● En cas d'exposition massive aux lacrymos, l'une des solutions les plus efficaces est de vaporiser **un mélange à base de Maalox** (ou Xolaam – moins cher) sur le visage. Surtout ne pas se frotter les yeux.

- ● Afin d'éviter les interpellations, il peut être important de **rester un maximum groupé face aux flics**. Lorsqu'un camarade est interpellé il est possible de l'agripper pour tenter d'empêcher l'arrestation si on est nombreux et tant qu'il n'est pas menotté. Pas la peine de prendre des risques inutiles et de se faire serrer aussi.

- ● Etre conscient de ses forces. Si on se sent épuisé, qu'il nous est difficile de courir ou qu'on en a marre, c'est sûrement un signe qu'il est temps de décrocher...

## **APRÈS LA MANIF**

Il peut être judicieux de changer de vêtements, et de ne pas quitter la manif ou l'action seul. On peut en profiter pour **se fixer un RDV collectif** afin de débriefer et de se détendre un peu. Ce peut être le moment d'échanger sur le déroulement de la manif et de mieux préparer la prochaine ;)

## **EN CAS D'INTERPELLATION**

Lorsque tu es arrêté, soit tu es placé sous le régime de la vérification d'identité, dans ce cas ils ne peuvent pas te retenir plus de 4h, soit tu es placé en garde-à-vue. Dans ce deuxième cas de figure, les flics te notifieront le **début de la mesure dès ton arrivée au comico. Ils doivent également te notifier le motif de la GAV c'est-à-dire les infractions qui la justifient, mais aussi ton droit à voir un médecin et un avocat.**

**Concernant l'avocat, tu pourras t'entretenir avec celui-ci pendant 30 min avant le début de l'audition. Attention, des avocats peu scrupuleux pourront te conseiller de parler durant les auditions et de te prêter aux relevés de signalétique et d'ADN. De même, il est important de garder en tête que le médecin est celui des keufs.**

- ● Pendant les interrogatoires, la loi oblige seulement la personne interrogée à déclarer son état civil (nom, prénom, date et lieux de naissance, nationalité). A partir de là, **il est primordial de garder le silence**, et de répondre aux questions par un simple "je n'ai rien à déclarer". Ne donne pas ton adresse, elle n'entre pas dans ton état civil et peut te valoir une perquisition. Le droit à garder le silence est un droit fondamental garanti par la loi et à ce stade de la procédure, ni toi ni ton avocat n'a eu connaissance du dossier. Il arrive extrêmement souvent que les flics n'attendent que tes aveux pour constituer le dossier qui serait sinon vide et t'envoyer te faire juger (ne pas les croire quand ils disent que parler vous permettra de sortir plus vite !). **Tout ce qui est dit en GAV ne peut que te desservir.** Le temps pour se défendre est devant le tribunal. Il y a beaucoup plus à perdre à s'expliquer à ce stade qu'à se taire !